

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 14 décembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. MILLOT) - Mme AVENA (pouvoir M. MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)
Membres absents :

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Installations thermiques et aérauliques de la Ville : gestion énergétique, maintenance et rénovation du parc - Marché passé entre la Ville et la société Dalkia France - Avenant n° 7

Mme Durnerin, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 30 juin 2008, 2 février et 30 juin 2009, le Conseil Municipal m'a autorisé, en matière de gestion énergétique, de maintenance et de rénovation du parc des installations thermiques et aérauliques de la Ville, à signer, respectivement, un avenant n° 4 au marché passé entre la Ville et la société Soparec, formalisant le transfert de l'activité de celle-ci à la société Dalkia France, un avenant n° 5 ajustant certaines dispositions ainsi qu'un avenant n° 6 prenant en compte une modification de la liste des travaux de la tranche ferme initiale.

Dans le cadre de l'avenant n°5, un programme détaillé de travaux avait été établi avec le titulaire afin de réduire significativement les consommations d'énergie. Ce programme ambitieux était assorti de dates d'exécution précises. Or, il apparaît aujourd'hui que des modifications sont à apporter sur la nature des travaux et les dates de leur exécution relatives à certains sites.

Cette situation s'explique par le fait que les travaux à réaliser sur les chaufferies du Palais des Ducs n'ont pu être entrepris, comme initialement prévu, en raison de contraintes techniques substantielles, et que la société GrDF n'a pas été en mesure d'effectuer certains branchements de gaz dans les délais impartis.

Il est donc proposé de redéfinir le calendrier détaillé d'exécution des travaux et d'acter, par un nouvel avenant, le programme modifié.

D'autre part, conformément à l'article 6 du cahier des clauses administratives particulières de la partie 1 "exploitation", cet avenant prendrait également en compte les variations de périmètres (ajout, suppression et modification de sites) et des conditions d'exploitation.

Ces évolutions se traduiraient par l'établissement d'un avenant n° 7 au marché conclu entre la Ville et la société Dalkia France pour la gestion énergétique, la maintenance et la rénovation des installations thermiques et aérauliques de la Ville.

Cet avenant modifierait les montants de l'acte d'engagement pour les prestations P1, P2 et P3 de la manière suivante :

- P1 : gestion du combustible - durée dix ans

• montant initial et avenants n° 1 à 6 : 23 749 015,61 € TTC
• montant de l'avenant n° 7 : - 157 128,53 € TTC

• **montant total P1 :** 23 591 887,08 € TTC

- P2 : conduite et entretien - montant annuel pour la saison 2008/2009 :

• montant initial et avenants n° 1 à 6 : 709 470,88 € TTC
• montant de l'avenant n° 7 : - 6 267,64 € TTC

• **montant total P2 saison 2008/2009 :** 703 203,24 € TTC

- P2 : conduite et entretien - montant annuel pour les saisons 2009/2010 à 2015/2016 :

• montant initial et avenants n° 1 à 6 : 709 470,88 € TTC
• montant de l'avenant n° 7 : + 22 405,27 € TTC

Ce montant prend en compte l'ajout des climatisations à partir de la saison 2009/2010 au titre du P2 et du P3 (pas de P1).

• **montant total P2 saisons 2009/2010 à 2015/2016 :** 731 876,15 € TTC

- P3 : garantie totale - montant annuel pour la saison 2008/2009 :

• montant initial et avenants n° 1 à 6 : 268 484,72 € TTC
• montant de l'avenant n° 7 : - 1 753,22 € TTC

• **montant total P3 pour la saison 2008/2009 :** 266 731,50 € TTC

- P3 : garantie totale - montant annuel pour les saisons 2009/2010 à 2015/2016 :

• montant initial et avenants n° 1 à 6 : 268 484,72 € TTC
• montant de l'avenant n° 7 : + 6 669,02 € TTC

Ce montant prend en compte l'ajout des climatisations à partir de la saison 2009/2010 au titre du P2 et du P3 (pas de P1).

• **montant total P3 saisons 2009/2010 à 2015/2016 :** 275 153,74 € TTC

Les montants indiqués ont été calculés par référence à un exercice complet. Pour les installations ajoutées, supprimées ou modifiées en cours d'exercice, les prestations feraient l'objet d'une facturation au prorata temporis conformément aux dispositions de l'article 6 du cahier des clauses administratives particulières, partie 1 "exploitation", qui restent inchangées.

Il est à noter que cet avenant est sans incidence financière sur la partie 2 « travaux ».

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'établir un avenant n° 7 au marché conclu entre la Ville et la société Dalkia France pour la gestion énergétique, la maintenance et la rénovation des installations thermiques et aérauliques de la Ville, dans les conditions proposées ;

2 - m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 18/12/09